



Aventure Outdoor SMOC Canoë-Kayak Saison 2017-2018



Activités proposées

L'association Aventure Outdoor propose diverses activités Canoë-Kayak (randonnées touristiques et sportives, free-style) et disciplines associées (nage en eau vive, stand up paddle).

Stages multi-activités proposés pendant les vacances scolaires selon calendrier établi.

Horaires

Piscine municipale de Saint Jean de Braye, tous les vendredis (hors périodes de vacances scolaires) de 20h45 à 22h30.

Navigation en Loire ou autres sites, tous les week-ends

Pour plus d'information, se renseigner auprès des cadres de l'association.

Accès au calendrier des activités pour les détenteurs d'adresses mail (Gmail)

Tarifs des cotisations

	Licence « jeune »	Licence « adulte »
Tranches d'âges	De 8 à 15 ans	Plus de 15 ans
Cotisations – Tarifs de base	75,00 €	85,00 €
Supplément première inscription	+ 15,00 €	+ 20,00 €
Assurance complémentaire IA Sport +	15,00 €	15,00 €

Règlement par Carte Bancaire, chèque libellé à l'ordre de « AVENTURE OUTDOOR »

Réduction possible pour les familles ; possibilité de règlement en plusieurs fois (à voir avec Joris)

Equipement de navigation

Pour la pratique du Canoë-Kayak et du Stand Up Paddle, il faut prévoir un équipement adapté (combinaison en néoprène, sous-vêtements thermiques). Seuls les gilets de sauvetage et les casques sont mis à disposition gratuitement aux adhérents.

Pour les jeunes adhérents âgés de moins de 16 ans, Aventure Outdoor vous propose de louer tout l'équipement de navigation (à l'exception des sous-vêtements), ce qui évite de devoir le remplacer en cours de saison quand ils grandissent.

La location comprend un package complet (combinaison et bottillons en néoprène, anorak) pour un montant annuel de **60,00 €**.

Inscription et accès aux activités

Nouveaux adhérents :

Le futur adhérent ne pourra commencer son activité que muni d'un dossier d'inscription complet et après avoir payé l'intégralité de sa cotisation. Les nouveaux adhérents disposent, avant de prendre leurs décisions, de deux semaines d'essai. Passé ce délai, les inscriptions devront être régularisées.

Pour la pratique du Canoë-Kayak et des disciplines associées, il est impératif de savoir nager une distance minimale de 50 m avec immersions (brevet de natation à fournir). Une vérification pourra être effectuée par les cadres de la section en début de saison.

Le dossier d'inscription est disponible sur le site internet de l'association www.aventure-outdoor.com à la page « Esprit club ».

Reprise des entraînements à l'Obraysie – piscine municipale de Saint Jean de Braye vendredi 29 septembre à 20h30